

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 13 novembre 2023**  
**Délibération n°8-1**

L'an deux mille vingt-trois le 13 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mr CARLINI Claude  
Mme NSIRI Marielle

Mr CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean  
Mme NSIRI Marielle donne procuration à GUALTER Marie-Christine

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2023 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'augmenter le chapitre 65 autres charges de gestion courante et notamment l'article 65548 autres contributions. En effet, le SICASMIR demande une contribution exceptionnelle de 4 € par habitant soit 4000 € environ. Il convient également d'augmenter le chapitre 75 autres produits de gestion courante et notamment l'article 752 Revenus des immeubles pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits Supplémentaires
65	65548	Autres contributions	15 105.74 €	+4 000 €
		Dépenses	15 105.74 €	+4 000 €
75	752	Revenus des immeubles	2 800 €	+4 000 €
		Recettes	2 800 €	+4 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
VOTES : Contre 0 Pour 14

Date de convocation : 07 novembre 2023  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

